



N° 7

Objet : Approbation du budget supplémentaire du budget principal de l'exercice 2025

Le 20 juin 2025

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental à Mont-de-Marsan, Salle Henri Lavielle, sous la présidence de Mme Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte

Etaient présents :

Représentant le Département des Landes :

- Mme Sandra TOLLIS
- M. Jean-Luc DELPUECH
- M. Damien DELAVOIE

Représentant les communes du Littoral :

- M. Ghislain COLMAGRO (Commune de Biscarrosse)
- M. Patrick FRAGNEAU (Commune de Gastes)
- M. Daniel PUJOS (Commune de Mimizan)
- Mme Monique LAGOUEYTE (Commune de Saint-Julien-en-Born)
- M. Christian BOIREAU (Commune de Messanges)

Représentant la Communauté de communes Côte Landes Nature :

- M. Gilles DUCOUT
- Mme Monique LAGOUEYTE

Représentant la Communauté de communes de Mimizan :

- Mme Sophie WEBER

Avaient donné procuration :

- M. Xavier FORTINON à M. Damien DELAVOIE
- Mme Muriel LAGORCE à M. Jean-Luc DELPUECH

Etaient excusés :

- Mme Eva BELIN
- Mme Françoise AGIER (Commune de Capbreton)
- Mme Véronique BREVET (Commune de Labenne)
- M. François GUILLAMET (Commune de Moliets-et-Maâ)
- Mme Nadine DURU (Commune d'Ondres)
- M. Bernard COMET (Commune de Sainte Eulalie en Born)
- M. Gérard BERNARD (Commune de Seignosse)
- Mme Frédérique CHARPENEL (Commune de Soustons)
- M. Michel VILLEGGER (Commune de Soorts-Hossegor)
- M. Nicolas DOMET (Commune de Tarnos)
- M. Jean WATIER (Commune de Lit-et-Mixe)
- M. Cédric LAUSSU (Commune de Vielle-Saint-Girons)
- M. Thomas ESPIL (Commune de Vieux-Boucau)
- M. Gérard NAPIAS (Communauté de Communes Côte Landes Nature)
- M. Romain BRUNET (Communauté de Communes Côte Landes Nature)



Assistaient également à la réunion :

- Pour le Conseil départemental :
 - M. ALBIN Mathieu, M. Andoni ZUAZO, M. Nicolas MENGIN, M. Cyrille LE GALL, Mme Sylvie DUPOUY, Mme Noa CHASSERIO, Direction de l'Environnement
 - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

* * *

Le Comité Syndical,

VU l'article L. 5721-4 du code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations n° 3, 4 et 5 du 6 décembre 2024 par laquelle le Comité Syndical a adopté le budget primitif des budgets principal et annexes de l'exercice 2025,

VU la délibération du Comité Syndical de ce jour approuvant les comptes administratifs des budgets principal et annexes de l'exercice 2024,

CONSIDERANT que le budget supplémentaire du budget principal prend en compte, les besoins en dépenses et en recettes nouvelles pour l'exercice budgétaire 2025 ainsi que la reprise des résultats de l'exercice 2024 telle qu'elle résulte du compte administratif de l'exercice 2024 adopté par délibération du Comité Syndical de ce jour,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

D E C I D E :

- d'approuver le budget supplémentaire du budget principal pour l'exercice 2025 qui s'établit comme suit :

- en section de fonctionnement, équilibre à hauteur de 2 677,98 €

soit un total pour le budget principal du Syndicat Mixte au titre de l'exercice 2022 qui se présente comme suit :

- en section de fonctionnement, équilibre à hauteur de 6 677,98 €

- de préciser que le présent budget supplémentaire est voté avec la reprise des résultats de l'exercice 2024 après le vote du compte administratif de l'exercice 2024 et présenté en M57 selon les modalités de vote suivantes comme suit :

- ✓ au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

Signé électroniquement par : Sandra TOLLIS
Date de signature : 26/06/2025
Qualité : PRESIDENTE SMLL